



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 67-2020

Convention de subventionnement multipartite entre la ville
de Renens et la Fondation du TKM - Théâtre Kléber-
Méleau

Rapport de la Séance de commission du préavis N° 67-2020 - Convention de subventionnement multipartite entre la ville de Renens et la Fondation du TKM - Théâtre Kléber-Méleau

Il s'agit ici de se prononcer sur les conclusions du préavis concernant la contribution de la commune de Renens au subventionnement cité.

Pour rappel :

La « Fondation du Théâtre Kléber-Méleau » est le fruit d'une entente entre les huit communes de l'Ouest lausannois, augmentée des communes de Lausanne et Jouxten-Mézery. Elle a pour buts

- a) La promotion de la culture de l'art dramatique, par la création et l'accueil de spectacles d'artistes professionnels, la médiation culturelle ainsi que toute autre manifestation propre à éveiller et à entretenir l'intérêt du public pour l'art dramatique.
- b) La gérance et l'exploitation du théâtre Kléber-Méleau

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Un comité de direction surveille la bonne exécution des décisions du Conseil. La réalisation des buts est de la responsabilité du directeur du théâtre. Une convention multipartite entre les communes partenaires et la Fondation règle les contributions de chacune des communes au subventionnement de la Fondation, in fine du théâtre. Une première convention de quatre ans arrive à échéance en 2020. Il est temps de la renouveler pour les quatre ans à venir.

Le 12 mars s'est tenue au Théâtre Kléber-Méleau (TKM) une séance des commissions de préavis législatifs des communes de Crissier, Prilly, Renens et Villars Ste-Croix.

La première partie de la séance a consisté à prendre connaissance du bilan de la convention 2017-2020 et des principes et objectifs de la nouvelle convention 2021-2024. Ces objets ont été commentés par le directeur du TKM Omar Porras, la présidente de la Fondation Myriam Romano Malagrifa et l'administratrice Florence Crettol.

La deuxième partie a réuni, indépendamment les unes des autres, les représentations des Conseils communaux de chacune des quatre communes présentes afin qu'elles décident de la recommandation à rapporter sur les conclusions de leurs préavis respectifs.

Première partie

(Point 3.1 du préavis)

En plus de remplir les buts énoncés plus haut, la convention attendait de la Fondation, in fine du TKM, que soient atteints certains objectifs spécifiques. Le tableau en page 4 du préavis montre quels étaient ces objectifs et comment ils ont été satisfaits.

On y remarque en particulier l'augmentation de la fréquentation des spectacles, passant de 16'999 à 28'358 spectateurs entre 2015 et 2019.

A propos du développement des publics, Monsieur Omar Porras nous livre le commentaire suivant :

Notre premier souci a été de conserver l'acquis de Philippe Mentha, de conserver son public puis de l'étendre, de fidéliser les abonnés et d'en gagner de nouveaux. Il a fallu

pour cela poser un projet crédible localement et confirmer cette crédibilité par une reconnaissance élargie aux autres cantons, aux pays voisins et plus loin, jusqu'au Japon. Nous avons l'ambition d'être, au cœur de cet espace urbain en forte croissance, un centre d'art dramatique de référence et nous nous voulons ambassadeur des cultures locales. Nous voulons tendre à l'universel en tirant parti de l'extraordinaire multiplicité des cultures présentes dans l'Ouest lausannois.

Madame Florence Crettol, administratrice, nous livre le commentaire suivant :

Le TKM entretient et développe de nombreux partenariats privés, lesquels lui procurent des moyens qui complètent, avec la billetterie et la vente des spectacles, les ressources propres du TKM.

Des billets vendus au cours d'une saison, ceux au tarif plein (CHF 45.-) sont minoritaires. C'est bien la preuve que les abonnements et les billets à tarifs réduits rencontrent un vif succès auprès du public.

Commentaire de Madame Myriam Romano-Malagrifa, présidente de la fondation :

Le TKM fait aussi œuvre de formation. Il fait travailler de jeunes acteurs fraîchement diplômés d'écoles de théâtre, il forme des artisans aux métiers de la scène et il abrite une école de théâtre amateur, la Ruche.

Principe et objectifs de la convention 2021-2024

(Points 3.2 et 3.3 du préavis)

Le principe d'une subvention de CHF 8.- par habitant est maintenu, ce qui, compte tenu de l'accroissement de la population entre 2015 et 2018, entraîne une augmentation de la subvention de CHF 72'120.- par année. Ce montant servira à renforcer le service « Administration et diffusion » par l'engagement d'une personne.

Pour rappel, la dotation en personnel a passé de 9 EPT en 2015 à 10.4 EPT en 2019 alors que la fréquentation a augmenté de 167% dans le même temps.

Le point 3.3 du préavis énumère les « missions spécifiques ». Elles concernent le nombre et la nature des spectacles à présenter, leur diffusion, ainsi que le développement des publics et des partenariats.

Commentaires de Madame Myriam Romano-Malagrifa :

La convention multipartite est un exemple exceptionnel d'une entente entre les 8 communes du district, auxquelles s'ajoutent les communes de Lausanne et de Jouxens-Mézery. C'est la solidité de cette entente qui, en sécurisant la convention, nous vaut le soutien continu du canton à hauteur de CHF 480'000.-

Commentaires de Monsieur Omar Porras :

L'objet TKM, son architecture et son équipement, est un outil merveilleusement adapté à la préservation de la tradition plurimillénaire de l'art dramatique et à sa transmission aux générations futures. C'est pourquoi nous consacrons beaucoup d'efforts à la formation et à la rencontre des écoliers. Il faut leur enseigner ce qu'est le théâtre, dans l'histoire, dans l'art et la culture. Il s'agit de préparer les publics futurs

Nous cherchons à représenter nos spectacles, fruits d'un immense travail, le plus grand nombre de fois possible, à Renens puis en tournée. Cette politique rentabilise mieux notre investissement et le fait de garder actifs les acteurs et les machinistes sur de longues durées leur garantit des revenus moins intermittents et une meilleure qualité de vie.

Après avoir attiré le public dans nos murs, nous irons à sa rencontre. Un spectacle itinérant, « La Grande Guerre du Sondrebond » sur un texte de C.-F. Ramuz, va circuler dès la fin de l'été avec une roulotte pour être représenté sur les places des communes de l'Ouest. L'accès sera gratuit.

Plus tard dans l'année nous accueillerons en résidence Peter Brook, le plus grand homme de théâtre vivant.

Nous avons l'ambition de satisfaire le public parce que le monde a besoin de l'art

Deuxième partie

Réunion de la délégation de Renens,

Les commissaires : Philippe Hertig – Président - rapporteur
Mmes Nathalie Jaccard, Carole Castillo, Rosana Joliat
MM. Rachid Taaroufi, Suat Özcan, André Cordeiro

Fondation du TKM

Mmes Myriam Romano-Malagrifa, présidente et Michelle Dedelley, membre

Incidences financières pour la ville de Renens

(Points 3.5 et 4 du préavis)

Le nombre d'habitants à Renens a été relevé par Statistique Vaud à 20'968 au 31.12.2018, nombre correspondant à une subvention de CHF 167'744.- ; à celle-ci s'ajoute une subvention supplémentaire de CHF 10'000.- pour le paiement du loyer d'un local de stockage et, enfin, la rétrocession de la taxe sur les divertissements, évaluée à CHF 90'000.-

La somme de ces montants atteint le total de CHF 267'744.-, total qui figure dans le Plan Financier à l'annexe 1 à la « Convention de subventionnement multipartite »

Aux questions des commissaires, Madame Myriam Romano-Malagrifa répond :

Le bâtiment attenant au flanc ouest du TKM appartient à la ville de Lausanne. Il abrite actuellement une association de tennis de table. À l'occasion de la prochaine relocation de ladite association au centre sportif de Malley, le bâtiment sera donné à la fondation du TKM, laquelle fait actuellement procéder à une étude de faisabilité de sa rénovation. Cette rénovation rattachera le bâtiment aux locaux actuels du TKM et lui fournira principalement la salle de répétition espérée depuis longtemps. Les surfaces nouvellement à disposition inspireront un réaménagement des espaces, permettant l'installation de toilettes pour personnes handicapées ainsi que d'autres facilités destinées au même public.

Lorsque l'étude de faisabilité sera en mains de la Fondation, ce sera à elle qu'incombera la tâche de trouver les ressources nécessaires aux travaux suggérés.

Les caractéristiques de ce bâtiment, architecture et dimensions, ne permettront pas de se passer des ateliers sis à Penthalaz. On peut penser en revanche que la location de la salle de répétition actuelle (aux abords du chemin du Viaduc) ne sera plus nécessaire.

Délibération des commissaires

- a. Les commissaires, à l'unanimité des membres présents moins une voix, expriment le vœu que la Municipalité examine la possibilité de mettre à disposition des associations communales un certain nombre de billets à un prix très modique, à l'instar du principe pratiqué avec les cartes journalières CFF par exemple.
- b. Les commissaires acceptent à l'unanimité des membres présents les conclusions du préavis N° 67-2020

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 67-2020 de la Municipalité du 24 février 2020,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'État de Vaud et les Communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2021 à 2024.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2021 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières.